

7.2.1.4.12 DURATION CONTROLE

Le programme qui est repris dans ce point doit, avec quelques modifications dans les réservations, permettre d'optimiser la gestion des contingents liés à la durée du voyage. Ceci devrait donner une réponse au problème de trajets non-vendables au début et à la fin de vacances parce que la partie qui peut être réservée est déjà complètement vendue dans le sens inverse

Dans ce programme on crée une liste de produits pour lesquels le «duration contrôle» est valable. Ces produits peuvent être des produits de réservation réguliers ou des purs produits de contrôle. Lorsque la structure des produits de transport contient déjà une complexité de différentes classes, de contingents réservés et autres, il est souvent plus efficace de choisir des purs produits de contrôle dans lesquels le «duration contrôle» peut se faire.

Comment doit se présenter un produit pour lequel vous voulez faire un «duration contrôle» ?

- Pour commencer il doit s'agir d'un **produit de transport**, c.-à-d. un Aller, un Retour ou un Transfert. Vous devez prévoir des seats dans le produit, créer un numéro de transport et inscrire des contingents pour les seats disponibles. Vous pouvez réaliser ceci avec les programmes 7.2.1.1 et 7.2.1.4.1.

Comment doit se présenter un seat pour lequel vous voulez faire un «duration contrôle» ?

- Les **seatcodes** doivent répondre à certaines exigences pour pouvoir réaliser le "duration contrôle". Pour que le tout soit clair et quelque peu structuré le programme exige que les seatcodes soient introduits dans le format suivant : S (ceci est la lettre obligatoire pour indiquer qu'il s'agit d'un seat) suivi par le nombre total de nuits que le séjour, les séjours, ou les nuits **non-remplies** doivent durer en combinaison avec ce produit avec « duration contrôle ». Lorsque S est suivi par 5 ou 7 ou 14 etc. ... ceci signifie que ce sont les durées exigées de la partie séjour. S0 est utilisé pour un seat pour lequel la durée est sans importance.

Comment s'effectue l'assimilation dans les packages?

- Pour assimiler le « duration contrôle » dans les packages on utilise les variantes dans la composition des packages. Rien ne change à la composition de base originale et au calcul des packages. Il s'agit spécifiquement de packages avec une durée non définie de la partie séjour. Sans définir la durée du séjour on calcule différentes durées qui sont possible dans ce cas (et réservé plus tard). Dans le cas où « duration contrôle » est nécessaire on crée des variantes dans lesquelles la durée est fixée.
 - o Premièrement dans la durée totale de la variante (la somme de toutes les durées des produits exprimé en nombre de nuits). On inscrit ceci dans les données de base de la variante (cf. la rubrique 7.2.2.4 PACKAGE : **DIVERSITES**). Ainsi vous obtenez que la liste des variantes possibles soit limitée par le contrôle suite à la durée du voyage notée dans la réservation.
 - o Deuxièmement dans la composition de la variante on ajoute le produit « duration contrôle » à condition qu'il fasse part d'un produit séparé, on inscrit les durées des séjours et on donne le seatcode fixe au produit « duration contrôle ». En conséquence on obtient que dans le tableau des produits de la réservation toute une série de cases sont remplies automatiquement.